



Motifs de la décision

Projet d'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2661 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (transformation de polymères)

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 23 août au 12 septembre 2013 inclus, trois observations ont été déposées.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public pour les raisons suivantes :

- un répondant a indiqué que c'est un très bon projet, et une belle simplification ;
- la procédure d'enregistrement est une procédure d'autorisation simplifiée, qui permet d'encadrer le fonctionnement des installations concernées par des prescriptions standardisées, ne nécessitant pas d'études de dangers et d'impact pour déterminer le niveau de prescriptions, qui n'est pas nécessairement moins contraignants que pour le régime d'autorisation ;
- la mise en œuvre des actions liées à l'engagement des industriels du polystyrène expansé ayant des installations relevant du régime d'autorisation pour améliorer le processus de recyclage peut être exploitées par ces derniers pour répondre aux exigences prescrites sans modifier le texte.